



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE
L'ÉGLISE, LE 31 MARS 2025, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE
ROYER-COUTURE, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny et Vincent Villemure.

Absent avec motivation : Monsieur Stéphane Racine.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-110 ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Dossiers en administration
 - 3.1. Bail uniformisé pour lieu de scrutin
 4. Dossiers en travaux publics
 - 4.1. Acquisition - Camion usagé pour la collecte des ordures
 5. Dossiers en incendie
 - 5.1. Rapport annuel 2024 - Service incendie
 6. Dossiers en urbanisme
 - 6.1. Certificat d'autorisation - Évènement de ski-joring
 7. Période de questions
 8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Dossiers en administration

Rés. #25-111 Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Bail uniformisé pour lieu de scrutin Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et greffier-trésorier, Eric Ennis, à signer un bail uniformisé pour lieu de scrutin ayant lieu au Presbytère de Saint-Ferréol-les-Neiges du 18 avril au 21 avril 2025.



No de résolution
ou annotation

Dossiers en travaux publics

Rés. #25-112
Acquisition -
Camion usagé
pour la
collecte des
ordures

Considérant que la Municipalité effectuera le service de cueillette des ordures ménagères à l'interne l'an prochain;

Considérant les démarches amorcées pour l'achat d'un camion neuf afin d'offrir ce service;

Considérant que l'achat d'un camion usagé sécuriserait le service de collecte en cas de bris du camion principal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un camion usagé pour la collecte des ordures ménagères de marque International 70S 2013 muni d'une benne Labrie de 33 verges avec automizer multiplex, au coût de 41 000 \$ plus taxes, payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 5 ans.

Dossiers en incendie

Rés. #25-113
Rapport
annuel 2024
Service
incendie

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal approuvent le rapport d'activité du service d'incendie pour l'année 2024.

Dossiers en urbanisme

Rés. #25-114
Certificat
d'autorisation
- Évènement
de ski-joring

Considérant le dépôt d'une demande pour tenir un évènement de ski-joring le 12 avril 2025 de 10h à 18h sur la rue de Grenoble ainsi que sur les terrains vacants portants les numéros civiques 60 à 74;

Considérant que le demandeur anticipe la participation d'environ 1 500 personnes;

Considérant qu'il y aura une zone spectateur, une zone d'exposants et de la musique;

Considérant qu'une autorisation est requise pour les stationnements dans les rues de Myrtille (Est), Coubertin, Albertville, Calgary, et Nagano ainsi que la zone de stationnement temporaire sur les terrains vacants;

Considérant le dépôt d'un plan du site qui localise les stationnements et les installations temporaires;

Considérant le dépôt d'une acceptation écrite du propriétaire des terrains où l'évènement sera exercé ainsi que d'un engagement écrit à remettre le terrain en bon état de propreté dans un délai maximal de 5 jours suivants les activités;

Considérant que le demandeur prend l'entièvre responsabilité d'assurer la sécurité et la signalisation des voies d'accès à l'évènement;

Considérant que l'alinéa 2 de l'article 5 du *Règlement 20-794 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec* prévoit que le conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre une autorisation pour un événement spécifique qui génère du bruit;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;



No de résolution
ou annotation

Que le conseil municipal accepte d'émettre une autorisation pour un évènement spécifique, soit l'évènement de ski-joring prévu le 12 avril 2025.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 19h04 et s'est terminée à 19h09.

Rés. #25-115
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 19h09.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier